

Entrer en classe de

au lycée Duhamel du Monceau

3^e 2^{de} 1

Depuis la rentrée 2019, les élèves de 2^{de} suivent des enseignements communs dont deux nouvelles disciplines (sciences numériques et technologie, sciences économiques et sociales) et un ou deux enseignements optionnels au choix. La classe de seconde est une classe de consolidation d'une culture commune à tous les élèves et une **classe de détermination** préparant le choix d'orientation en première et au-delà.

LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

26H30 d'enseignements communs

Tout savoir sur la classe de seconde : [cliquez ici](#)

LES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Options à choisir parmi 2 catégories

Au lycée Duhamel du Monceau, les enseignements optionnels facultatifs sont dénommés « **enseignements complémentaires** » car ils complètent la scolarité obligatoire en donnant de la **plus-value à votre parcours scolaire**.

Ils vous permettent d'enrichir votre parcours, vos connaissances et de développer de nouvelles compétences, atouts indispensables pour l'orientation en 1^{ere} & pour le post-bac (ParcourSup)

Enseignements optionnels
« **Technologiques** »

Proposés uniquement en seconde (1h30)

Enseignements optionnels
« **Classiques** »

Proposés sur les 3 années du lycée (3h)



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

volume horaire déterminé selon les besoins des élèves

L'ACCOMPAGNEMENT A L'ORIENTATION

54h à titre indicatif, selon les besoins des élèves



Pourquoi suivre un enseignement complémentaire en 2^{de}?

Ces enseignements optionnels visent des objectifs variés :

- vous faire découvrir de nouvelles disciplines (contenus et méthodes) ;
- vous faire découvrir certains métiers auxquels ces disciplines peuvent conduire ;
- vous préparer à choisir une spécialité ou une série en première ;
- vous donner des éléments d'information sur les filières de l'enseignement supérieur.

Littéraires, scientifiques, technologiques ou artistiques ?

En fonction de votre capacité de travail et de vos centres d'intérêt, vous pouvez sélectionner deux enseignements complémentaires maximum dont :

- ▶ un enseignement technologique
- ▶ un enseignement classique

Ces enseignements sont dispensés en plus des enseignements communs.

La classe de seconde est commune à tous les élèves entrant au lycée général et technologique.

Enseignements complémentaires proposés au **lycée Duhamel du Monceau**

» Enseignements complémentaires « Technologiques »

1 seul choix possible parmi :

Management et gestion (1h30 hebdomadaire)

Cet enseignement s'adresse à tous les élèves désireux de découvrir le monde de l'entreprise, des associations et des organisations publiques.

Trois thèmes au programme pour rendre compte de la démarche entrepreneuriale :

- s'engager et entreprendre, de l'intention à la création,
- organiser et décider, des objectifs à la réalisation,
- conduire et faire évoluer, du pilotage au développement.

De manière générale, cet enseignement introduit la filière STMG et est donc surtout destiné aux élèves qui veulent travailler dans l'administration, la comptabilité, le commerce ou encore l'informatique.

Cet enseignement repose sur des activités de recherches documentaires, la manipulation de données chiffrées qui développent chez les élèves l'esprit critique, la prise de conscience de la diversité et de la réalité des organisations et leur évolution au cours du temps. Le management consiste à orienter l'action collective au sein d'une organisation en tenant compte de l'environnement. Il a une dimension stratégique – la définition des buts de l'organisation – et une dimension éthique, notamment à travers la responsabilité sociale des entreprises. Les sciences de gestion étudient le fonctionnement des organisations. En analysant les ressources internes et l'environnement, elles apportent au management des connaissances sur les dimensions humaines et technologiques des organisations. Le développement de projets amène les élèves à appréhender la logique et la démarche entrepreneuriale qui consiste à investir des moyens financiers, humains et matériels afin de mener un projet économique de création ou de développement d'une organisation, depuis l'intention jusqu'à sa concrétisation, compte tenu de son environnement.

Sciences et laboratoire (1h30 hebdomadaire)

Cet enseignement s'adresse à tous les élèves désireux d'enrichir leur culture scientifique. L'aspect expérimental y est prépondérant, en proposant des activités expérimentales chimiques ou physiques.

Il permet aux élèves de 2^{de} d'affiner leur projet d'orientation en se donnant des perspectives d'études supérieures dans les domaines scientifiques et technologiques (STI2D, STL ou bac général avec enseignements de spécialité des domaines scientifiques).

Cet enseignement repose sur l'expérimentation scientifique en laboratoire. L'élève y pratique des activités de recherche en insistant particulièrement sur l'observation et la mesure. Il développe son esprit critique, son esprit d'innovation et, dans le cadre d'un travail collaboratif, il apprend à construire un projet qui répond à une problématique qui peut être par exemple l'atmosphère terrestre, l'utilisation des ressources de la nature, les mélanges et la formulation des parfums et des cosmétiques, des médicaments, des additifs alimentaires, la prévention des risques, l'investigation policière, les arts, les systèmes automatisés dans les transports et dans l'habitat.

Sciences de l'ingénieur

(1h30 hebdomadaire)

Cet enseignement s'adresse à tous les élèves désireux de découvrir pourquoi et comment un produit contemporain est conçu, pour répondre à quel besoin et quel est son impact sur la société et sur notre environnement. Les sciences de l'ingénieur sont le croisement entre toutes les disciplines scientifiques (mathématiques, physiques, chimie, ...) et la technologie.

Il s'agit d'utiliser les sciences fondamentales pour résoudre des problèmes techniques concrets. Les élèves vont donc apprendre comment s'organiser et comment faire appel à leurs connaissances scientifiques pour répondre à des problèmes techniques. Cet enseignement s'adresse aux élèves qui souhaitent étudier des sciences au lycée (bac général ou bac STI2D) et qui souhaitent ensuite poursuivre des études scientifiques (CPGE, DUT, Ecoles d'ingénieurs, Université).

Cet enseignement engage les élèves dans une démarche scientifique grâce à des « défis » technologiques associés à la réalisation d'expérimentations. Il repose sur les champs technologiques de l'information, de l'énergie, des matériaux, des structures et de leurs innovations. Les élèves découvrent ainsi les relations entre les sciences et les solutions technologiques dans un contexte contraint par des exigences socio-économiques et environnementales. Ils apprennent à appréhender la place de l'expérimentation pour valider un choix technologique et à adopter une démarche collective de résolution de problème. Ces compétences sont nécessaires pour échanger au sein d'une structure et à l'extérieur pour expliquer et convaincre.

Création & innovations technologiques

(1h30 hebdomadaire)

Cet enseignement s'adresse à tous les élèves désireux d'appréhender les démarches de créativité permettant de favoriser l'innovation technologique. Création et Innovation Technologique permet de comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable. Cet enseignement s'inscrit dans un projet de poursuite d'études scientifiques et technologiques, en bac général ou en bac STI2D.

Cet enseignement fait découvrir aux élèves grâce à la participation à des projets les processus de conception des produits en utilisant une démarche de création. Il amène l'élève à comprendre en quoi la créativité est indispensable au développement de produits innovants. Les élèves apprennent aussi à communiquer et à travailler en groupe, à expliquer leurs choix et construire un argumentaire, afin de rendre compte du déroulement d'une réflexion ou d'une activité menée collectivement. Ces compétences sont nécessaires pour échanger au sein d'une structure et à l'extérieur pour expliquer et convaincre.

» Enseignements complémentaires « Classiques »

1 seul choix possible parmi :

➤ **ARTS PLASTIQUES** (3H00 hebdomadaires)

L'enseignement des arts plastiques repose sur la pratique plastique (expérimenter, créer, un projet artistique individuel ou collectif) et sur la poursuite du développement de la culture artistique acquise au collège. L'analyse des œuvres amène les élèves à développer des compétences culturelles méthodologiques nécessaires à sa compréhension. Ils augmentent leur vocabulaire spécifique et affinent leur sensibilité personnelle artistique et esthétique. Ces éléments s'enrichissent les uns les autres. Cet enseignement concerne le dessin, la peinture, la sculpture, la photographie, l'architecture et la création numérique. Il constitue un point d'appui pour le design.

➤ **HISTOIRE DES ARTS** (3H00 hebdomadaires)

Cet enseignement permet de développer un sens critique sur la façon dont les arts, depuis les temps les plus reculés, constituent un fait du genre humain, une nécessité de toutes les sociétés humaines et une richesse pour tous les individus. L'histoire des arts en seconde générale et technologique porte sur les grandes formes d'expression artistique qui constituent le patrimoine et l'actualité artistiques de l'humanité, en France et dans le monde : arts visuels (peinture, sculpture, photographie, estampe, dessin, illustration et bande dessinée, etc.), architecture, design, arts décoratifs, urbanisme et art des jardins, musique, cinéma, danse, arts du spectacle, etc... L'analyse des œuvres amène les élèves à développer des compétences culturelles méthodologiques nécessaires à leur compréhension. Elle augmente leur vocabulaire spécifique et affine leur sensibilité personnelle artistique et esthétique. Ces éléments s'enrichissent tous les uns les autres.

➤ **MUSIQUE** (3H00 hebdomadaires)

Cet enseignement associe la pratique collective de la musique, le travail en petits groupes, l'écoute musicale, les échanges et les débats entre élèves. Il repose sur la pratique, la théorie, le développement de la culture et la création à travers un projet. L'analyse des œuvres amène les élèves à développer des compétences culturelles méthodologiques et techniques à travers les langages et les techniques de la création musicale nécessaires à leur compréhension. Elle accroît leur sensibilité personnelle artistique et esthétique. Ces éléments s'enrichissent les uns les autres.

➤ **LANGUE & CULTURE DE L'ANTIQUITE : LATIN** (3H00 hebdomadaires)

Cet enseignement permet de mieux comprendre l'Antiquité et ses civilisations (l'histoire de Rome, la mythologie, Romulus et Rémus, Cicéron, César, la République Romaine, Néron, Pompéi, les aventures d'Enée...). Par conséquent, il permet d'appréhender le monde dans lequel nous vivons qui en découle directement. Il permet aussi de davantage connaître la langue française, son vocabulaire, son orthographe, sa grammaire, son histoire, de se familiariser avec des mots et des expressions fréquemment utilisés en sciences, en médecine, en droit, en botanique, en pharmacie, en biologie, en philosophie..., de mieux connaître l'Europe, le monde méditerranéen, les fondements de la culture occidentale, durablement influencés par les Romains, de mieux comprendre les œuvres du passé et sa propre culture dans leurs différences et leurs continuités : du Moyen-âge à nos jours, tous les arts (peinture, sculpture, musique, danse...) et en particulier la littérature sont imprégnés de culture latine). L'enseignement du Latin au lycée s'attache particulièrement à fournir à l'élève des références culturelles, à enrichir son vocabulaire et ses connaissances dans toutes les matières (Français, langues vivantes, sciences...).

➤ **EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** (3H00 hebdomadaires)

Cet enseignement offre la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou la découverte de trois à six activités physiques sportives et artistiques. Il contribue aussi à développer une réflexion autour des enjeux liés aux activités physiques sportives et artistiques pour la société et l'individu dans la société (ex. égalité femme – homme, mondialisation, prévention-protection des risques, santé, métiers du sport). Pour cela, les enseignants choisiront un thème sur lequel se portera la réflexion de l'élève et qui aboutira à une production qui peut être écrite, une présentation, un dossier personnel ou portfolio, une animation. Cette réalisation finale individuelle ou collective doit être rapprochée de sa pratique personnelle des activités physiques sportives et artistiques.

⇒ Recrutement sur dossier et motivation (limité à 36 places)

Pour les élèves qui souhaitent débiter l'apprentissage d'une nouvelle langue vivante au lycée (en plus de la LV1 et de la LV2), le lycée Duhamel du Monceau propose 2 enseignements : allemand & italien.

Après la classe de seconde, ils pourront conserver cette troisième langue vivante qui comptera dans le contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat, car seuls les points au-dessus de la moyenne comptent. Cet enseignement vise le développement des compétences linguistiques de niveau A2, en classe de seconde générale et technologique.

➤ LANGUE VIVANTE 3 :

☑ ALLEMAND (3H00 hebdomadaires)

L'allemand est de très loin la langue la plus parlée d'Europe (près de 100 millions de personnes), c'est aussi la deuxième langue de l'internet (les sites en langue allemande viennent juste après les sites anglophones mais très loin devant les sites de toutes les autres langues cumulées), c'est également la langue du plus grand nombre d'emplois en Europe et une langue à vocation touristique et culturelle. Dans le contexte européen élargi, l'allemand est une langue d'avenir : les personnes issues des pays de culture germanique sont très recherchées par les employeurs car l'Allemagne représente plus de la moitié des échanges commerciaux avec la France. L'allemand est un passeport pour l'avenir pour optimiser l'insertion sociale et professionnelle.

☑ ITALIEN (3H00 hebdomadaires)

Issu du latin, l'italien est une langue de culture proche du français. C'est une langue vocalique, mélodieuse, agréable à entendre et à parler. La thématique de l'art de vivre ensemble sert de fil conducteur à l'enseignement linguistique et à la réflexion sur la société. L'élève est ainsi invité à prendre du recul pour alimenter sa réflexion personnelle et développer ses compétences linguistiques écrites et orales. Les éléments de connaissance et de réflexion portent sur les générations et leurs liens, les métiers et le monde du travail, le quartier, le village, la ville, l'image de soi et les relations sociales, le sport et la société, la création et l'art.



PREPARER SON ENTREE EN SECTION EUROPEENNE :

Allemand ou anglais approfondi en 2^{de}

A partir d'un renforcement des compétences linguistiques, on utilise la langue étrangère comme moyen de communication dans une autre discipline que l'on appelle **DNL, Discipline Non Linguistique**. Cet enseignement facultatif s'adresse à des élèves motivés. Il permet d'accéder en section européenne en classe de 1^{re} et aboutit au passage d'une certification (épreuve orale en langue vivante dans la discipline non linguistique) pour obtenir le baccalauréat mention européenne, en fin d'année de terminale.

En allemand, comme en anglais les élèves bénéficient de 4 heures de langue vivante approfondie ainsi que d'une heure de cours de D.N.L. (Discipline Non Linguistique) en mathématiques.

Cet enseignement approfondi en langue vivante ouvre la voie pour entrer en section européenne en 1^{er} puis en terminale. Il correspond à des jeunes souhaitant améliorer leur maîtrise en langue, s'exprimer à l'oral, acquérir d'autres connaissances et compétences, travailler en interaction, s'ouvrir à l'International et au dialogue interculturel.

Les élèves volontaires, en fin de 3^e, expriment leur motivation à vouloir choisir cet enseignement en classe de 2^{de}.

⇒ Un dossier de candidature est alors présenté au professeur de langue de 3^e qui le transmet au lycée pour examen. Le nombre de place est limité.



1. Puis-je choisir un enseignement complémentaire et candidater à l'approfondissement en langue vivante en 2^{de} ?

OUI, un élève de seconde peut choisir l'approfondissement en langue vivante (allemand ou anglais) et sélectionner un enseignement complémentaire (technologique ou classique).

2. Combien d'enseignements complémentaires puis-je choisir ?

Un élève de seconde peut choisir 2 enseignements complémentaires : un classique et un technologique.

3. Au maximum, combien d'enseignements complémentaires un élève de seconde peut-il choisir ?

Un élève de seconde peut choisir jusqu'à 3 enseignements complémentaires en étant admis :

- en approfondissement en langue vivante
- en choisissant 1 enseignement complémentaire technologique
- un enseignement complémentaire classique.

4. Si je suis admis en approfondissement en langue vivante, suis-je engagé pour 3 ans ?

OUI, lorsqu'un élève est admis en approfondissement en langue vivante, il s'engage à suivre cet enseignement les 3 années du lycée (2^{de}, 1^{ere} et terminale). Après la classe de seconde, l'élève intègrera la section européenne en classe de 1^{ere} et de terminale. Cependant, sur avis des enseignants et avec l'accord du chef d'établissement, un élève peut arrêter cet enseignement à la fin d'une année. Il formulera une demande motivée expliquant les raisons de ce choix, en dehors de tout argument lié à une question d'emploi du temps.

5. Puis-je arrêter un enseignement complémentaire en cours d'année ?

NON, un élève engagé dans un enseignement complémentaire ne peut pas arrêter cet enseignement quand il le souhaite en raison d'un emploi du temps chargé ou autre.

6. Les enseignements complémentaires technologiques s'arrêtent-ils en fin de seconde ?

OUI et NON. Ces enseignements ont lieu en classe de seconde mais ils trouvent cependant leur prolongement dans ces filières du cycle terminal (classe de première et classe de terminale). En fin de seconde, les élèves se déterminent sur une orientation dans une voie générale ou une filière technologique. Par exemple :

- Management et gestion → STMG
- Science et laboratoire → filière générale (spécialité SVT)
- Sciences de l'ingénieur → filière générale (spécialité Sciences de l'Ingénieur) - STI2D
- Création et innovations technologiques → STI2D

7. J'ai choisi au moment de l'inscription plusieurs enseignements optionnels. Suis-je sûr de les obtenir ?

Les enseignements complémentaires fonctionnent avec un nombre de places limitées. Le lycée collecte l'ensemble des demandes au moment des inscriptions pour organiser la structure pédagogique et vérifier que le placement dans l'emploi du temps soit possible. Vous connaîtrez à la rentrée les options pour lesquelles vous avez été retenu(e).